

## DECLARATION DES PERFORMANCES

**Sikacem<sup>®</sup> Fibres 30mm  
N° 53341106**

<b>1</b>	<b>CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE:</b>	53341106
<b>2</b>	<b>USAGE(S) PRÉVU(S):</b>	Fibre polymère de classe II (macro) pour une utilisation structurelle dans le béton, le mortier, ou le coulis.
<b>3</b>	<b>FABRICANT:</b>	SIKA FRANCE S.A.S. 84, rue Edouard Vaillant 93350 LE BOURGET www.sika.fr
<b>4</b>	<b>MANDATAIRE</b>	Non applicable
<b>5</b>	<b>SYSTEME(S) D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES:</b>	System 1
<b>6a</b>	<b>NORME HARMONISÉE:</b>	NF EN 14889-2 : 2006
	Organisme(s) notifié(s):	Le BCCA, organisme notifié n° 0749, a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production

## 7 PERFORMANCE(S) DECLAREE(S)

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Groupe	Macrofibre de type II ( $\phi > 0,3\text{mm}$ )	
Forme	Monofilament avec écrantage	
Longueur	30 mm	
Diamètre équivalent	0,486 mm	
Elancement	61,8	
Résistance en traction	486 MPa	
Module d'élasticité	6,9 GPa	
Incidence sur la consistance du béton	Temps vété de 16s à 5Kg/m <sup>3</sup>	
Incidence sur la résistance du béton	Pour un dosage de 5 kg/m <sup>3</sup> >1,5 MPa pour une CMOD de 0,5 mm >1,0 MPa pour une CMOD de 3,5 mm	NF EN 14889-2 : 2006
Mélange	Il est recommandé d'introduire les fibres directement dans le malaxeur en même temps que les granulats, de malaxer le mélange (granulats, ciment, additions et fibres) pendant au moins 15 secondes avant d'introduire l'eau de gâchage. Le temps de malaxage recommandé minimum est de 90 secondes.	
Substances dangereuses	Voir Déclaration volontaire de Données de Sécurité	

## 8 DOCUMENTATION TECHNIQUE APPROPRIÉE ET/OU DOCUMENTATION TECHNIQUE SPECIFIQUE

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Nom : GIRARD Frédéric  
Fonction: Directeur Général Adjoint  
Date et lieu: 15/05/2018, Le Bourget

Nom : Tristan GOUBIN  
Fonction: Ingénieur produit  
Date et lieu : 14/05/2018




End of information as required by Regulation (EU) No 305/2011



0749

SIKA FRANCE S.A.S., 84, rue Edouard Vaillant, 93350 LE BOURGET  
17  
53341106  
0749-CPR-BC1-251-19952-0006-05

NF EN 14889-2 : 2006  
Fibre de Polymère pour utilisation dans le béton, le mortier ou le coulis

Groupe	Macrofibre de type II ( $\phi > 0,3\text{mm}$ )
Forme	Monofilament avec écrantage
Longueur	30 mm
Diamètre équivalent	0,486 mm
Elancement	61,8
Résistance en traction	486 MPa
Module d'élasticité	6,9 GPa
Incidence sur la consistance du béton	Temps vèbé de 16s à 5Kg/m <sup>3</sup>
Incidence sur la résistance du béton	Pour un dosage de 5 kg/m <sup>3</sup> >1,5 MPa pour une CMOD de 0,5 mm >1,0 MPa pour une CMOD de 3,5 mm
Mélange	Il est recommandé d'introduire les fibres directement dans le malaxeur en même temps que les granulats, de malaxer le mélange (granulats, ciment, additions et fibres) pendant au moins 15 secondes avant d'introduire l'eau de gâchage. Le temps de malaxage recommandé minimum est de 90 secondes.
Substances dangereuses	Voir Déclaration volontaire de Données de Sécurité

[www.sika-dop.fr](http://www.sika-dop.fr)

---

## ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE (REACH)

Selon l'article 31 du règlement (CE) 1907/2006 (Reach), une Fiche de Données de Sécurité n'est pas obligatoire.

Basé sur nos connaissances actuelles, ce produit n'est pas classé dangereux, il ne contient pas de substances dangereuses, PBT (Persistant, Biocumulable et Toxique), vPvB (très persistant et très bioaccumulable) et de substances extrêmement préoccupantes de la liste candidate publiée par l'Agence de Produits Chimiques Européenne dans des concentrations supérieures à 0.1 % (p/p).

---

## MENTIONS LEGALES

Les informations sur la présente déclaration des performances sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que la Société SIKA a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou toute recommandation écrite ou conseil donné n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés. Nos services commerciaux sont à votre disposition pour toute précision complémentaire. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont acceptées sous réserve de nos Conditions de Vente et de Livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la fiche technique correspondant au produit concerné, qui leur sera remise sur demande.